PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 10 février 2025

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Membres en exercice : 18
Quorum : 10
Date de convocation : 04/02/2025

Présents :
M. Christian REBERT, maire
Mme Elisabeth BRAESCH
M. Raymond HUSSER
Mme Pascale HERRGOTT
M. Francis BONZON
M. Michel SCHWARTZ
Mme Liliane HUSSER
Mme Sylvie ROSINA
M. Jean-Philippe STARCK
M. Jacques SCHWARTZ
Mme Alexa FORNARA
Mme Catherine RUPPEL
Mme Stéphanie RITZENTHALER
Mme Anne-Lucie DANJEAN
M. Mehdi BAUER
Mme Pauline HAMRAOUI
M. Marc JEANVOINE

Absents excusés non représentés : M. Stéphane FRANCK

Secrétaire de séance : Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Mise à jour du tableau des effectifs
3. Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière
4. Renouvellement de la convention de déneigement avec l'association foncière
5. Travaux forestiers
6. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025.

Point 2 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Francis BONZON

M. l'adjoint informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2313- 1 et R.2313- 3 ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'état des effectifs ;
Considérant la nécessité de remplacer, à temps complet, l'agent polyvalent des services techniques qui a fait valoir ses droits à la retraite,
Considérant que le grade du candidat retenu est différent de celui laissé vacant,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

À compter du 1er mars 2025,

- De créer un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, soit 35/35èmes hebdomadaires qui sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Point 3 – Renouvellement des membres du bureau de l'association foncière

Rapporteur : M. le maire

Le bureau de l'association foncière est désigné pour 6 ans. Le mandat des membres actuels est arrivé à échéance. Ces derniers sont nommés pour moitié par la chambre d'agriculture et par le conseil municipal pour l'autre moitié.

Par courrier du 19 décembre 2024, la chambre d'agriculture a indiqué avoir désigné :

Titulaires :
M. SCHWARTZ Jacques, 7 rue des Artisans 68280 ANDOLSHEIM
M. KLINGER Michel, 10 rue de Colmar 68280 ANDOLSHEIM
M. REBERT Jean-Daniel, 12 rue Saint Nicolas 68320 WIDENSOLEN

Suppléants :
M. MERGENTHALER Denis, 6 route d'Andolsheim 68280 SUNDHOFFEN
M. HAEMMERLIN Jean-Jacques, 23A Grand'rue 68280 ANDOLSHEIM

Il revient au conseil municipal, au vu de la liste des propriétaires exploitants et de la proposition du président de l'association foncière, de désigner les membres suivants :

Titulaires :
M. SCHWARTZ-MAIER Jacques Beim Dachsenbuckel 68280 ANDOLSHEIM
M. WOELFLIN Jérémy 13, Grand'rue 68280 ANDOLSHEIM
M. OBRECHT Daniel, 191 Grand'rue 68180 HORBOURG-WIHR

Suppléants :
M. HERRSCHER David 1, rue des Cordiers 68280 ANDOLSHEIM
M. SEMBACH Mickaël, 34, rue de l'Ill 68280 ANDOLSHEIM

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

PROPOSE

- De désigner les titulaires et les suppléants ci-dessus mentionnés pour siéger au bureau de l'association foncière jusqu'à son prochain renouvellement.

Point 4 – Renouvellement de la convention de déneigement avec l'association foncière

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

Depuis 2012, la commune d'Andolsheim a établi une convention avec l'association foncière, selon laquelle cette dernière assure le déneigement des voies communales durant la période hivernale, du 15 décembre au 31 mars.

En vertu de cet accord, la commune rémunère les agriculteurs pour leurs interventions avec leurs équipements, en fonction du nombre d'heures travaillées, selon le barème d'entraide publié chaque année dans « La France agricole ».

La dernière convention étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour une période d'un an renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de renouveler la convention de déneigement dans les conditions ci-dessus précisées

DIT

- que les crédits seront inscrits chaque année au budget.

Point 5 – Travaux forestiers

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

L'ONF a fait parvenir sa proposition de programme d'actions préconisé pour la gestion durable de la forêt communale d'Andolsheim pour 2025, établi en application de l'article D.214-21 du code forestier. Le devis des travaux proposé s'élève à 5.790 € HT. À cela s'ajoute le montant des honoraires de l'ONF pour l'assistance technique soit 1.400 € HT.

La commission des affaires rurales propose de valider le programme, à l'exception des travaux sur la parcelle 22 qui seront réalisés en régie lors de la journée citoyenne.

Par ailleurs, l'état prévisionnel des coupes 2025 s'établit à 9.500 € pour les recettes et 2.433 € pour les dépenses (abattage, façonnage, débardage, transport, honoraires pour assistance technique), soit un solde de 7.067 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- le programme de travaux forestiers soumis par l'ONF tel que présenté ci-dessus, étant entendu que les travaux d'entretien de la parcelle 22 seront réalisés en régie ;
- l'état prévisionnel des coupes 2025 proposé par l'ONF.

CHARGE

- monsieur le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération,

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2025.

Point 6 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie le 27 janvier 2025. Elle a examiné 4 déclarations préalables et 2 permis de construire.

Commission des travaux et bâtiments :

M. Jean-Philippe STARCK énumère les travaux réalisés :

- Travaux de génie civil par Eiffage en vue du raccordement électrique du pylône de télécommunication TDF (chemin Kirchenweg) ;
- Démarrage de la deuxième tranche de la rénovation du parc d'éclairage public en LED et déplacement de 2 mâts d'éclairage rue de l'Ill et rue de Vercors ;
- Complexe sportif :
  - installation de menuiseries et remplacement de poignées de porte par l'entreprise Burger ;
  - achèvement des travaux de bardage en façade par l'entreprise Nicolas R. ;
  - reprise du réseau d'évacuation des eaux usées et mise en place du dispositif de dilatation en sous-sol pour le réseau chauffage du bâtiment des quilles par Labeaune ;
- Mise en place de deux projecteurs à l'école élémentaire par l'entreprise Spiry ;
- Préparation de la mise en place d'un contrôle d'accès et d'un visiophone à l'école élémentaire et au périscolaire par la société SNEF ;
- Travaux en régie :
  - Mise en place barrières amovibles pour l'accès à la plaine de jeux ;

- Mise en place d'un panneau d'interdiction d'entrée sur le parking de la place des fêtes côté rue des Clefs ;
- Dépose d'un coffret de chantier au complexe sportif ;
- Fabrication de supports pour les drapeaux lors de la commémoration de la Libération ;
- Remise en état des colonnes à l'école maternelle et façonnage de planches pour les bancs.

Commission des affaires rurales :

M. Jacques SCHWARTZ informe que le bureau de l'association foncière s'est réuni le 24 janvier pour adopter son budget primitif 2025. En outre, le principe du renouvellement de la convention de déneigement avec la commune a été acté. Le montant de la cotisation par hectare à l'association sera augmenté de 0,50 €. Il fait également savoir que la création de l'itinéraire cyclable chemin de Fortschwihr a été débattue.

Commission vie scolaire et périscolaire :

École élémentaire :

La directrice a été informée des chantiers prévus pour la journée citoyenne et concernant l'école.

Mme Pauline HAMRAOUI fait savoir que le projet d'association de parents d'élèves représentant les deux écoles a abouti : l'association a été créée et compte 11 membres.

Périscolaire :

Mme Élisabeth BRAESCH annonce qu'une réunion est prévue avec les dirigeants de la structure pour la reddition des comptes de l'année 2024.

19h55 : arrivée de Mme Catherine RUPPEL

Commission jeunesse et sports :

Mme Pauline HAMRAOUI confie que la commission municipale des jeunes gagne en dynamisme. Une matinée récréative LEGO® est prévue.

Pour la prochaine journée citoyenne, la commission propose un itinéraire citoyen auprès de personnes vulnérables, âgées ou seules, en lien avec le CCAS, en leur distribuant des haïkus qu'ils auraient rédigés et illustrés eux-mêmes.

Enfin, à l'invitation de la députée Brigitte KLINKERT, une visite de l'Assemblée Nationale est prévue le 10 juin 2025, à laquelle seraient associés les délégués de classe de l'école élémentaire d'Andolsheim et de Horbourg-Wihr.

Commission des affaires culturelles :

Mme Stéphanie RITZENTHALER rappelle que samedi dernier a eu lieu le spectacle de Sigoplanch' qui a connu un grand succès avec près de 160 spectateurs. La buvette a permis de collecter 250 € au profit du CCAS. M. Raymond HUSSER fait état de la satisfaction de la troupe qui s'est dit prête à donner une représentation en 2026 dans notre commune.

Le 5 juin prochain est prévu un spectacle de la Comédie de Colmar.

Commission environnement, développement durable :

La commission s'est réunie les 26 septembre, 9 octobre 2024 et 30 janvier 2025. Les propositions de chantiers de l'édition 2025 de la journée citoyenne qui se déroulera le 17 mai se précisent.

Le bulletin d'inscription à la journée citoyenne sera intégré au Andolsheim.com du mois de mars ce qui permettra d'éviter une distribution dans les boîtes aux lettres.

Commission embellissement et cadre de vie :

Un arrêté ministériel interdit l'herbe de la pampa, espèce envahissante et allergène, depuis 2023. Il convient de procéder à la destruction des plants. Une information en direction de la population sera diffusée après arrachage des plants par les agents communaux. Un publi-reportage sera en effet réalisé qui aura valeur éducative pour les habitants.

Commission voirie, circulation et accessibilité :

Des panneaux d'interdiction de la circulation aux poids lourds dans la rue de l'Ill ont été commandés.

Commission mémoire et patrimoine :

M. Michel SCHWARTZ indique que, dans le cadre de la commémoration du 80ème anniversaire de la Libération, une quarantaine d'élèves de l'école élémentaire ont visité le Parc des Expositions de Colmar. Sur place, des associations de reconstitution historique présentaient du matériel et des véhicules d'époque. Les exposants étaient très attentifs aux enfants, qui ont beaucoup apprécié cette expérience.

Cette visite était encadrée par leurs enseignants, des parents ainsi que des membres de la commission et de l'UNC.

M. le maire évoque la commémoration du 1er février, la qualifiant de véritable succès. Il a exprimé sa gratitude envers la population pour sa présence et son enthousiasme. Dans ses remerciements, il a invité tous ceux qui le souhaitent à envoyer leurs photos à la mairie. Ces contributions permettront de créer un album souvenir qui sera conservé dans les archives municipales. De plus, cet album pourrait être reproduit pour les personnes intéressées, afin que chacun puisse garder un souvenir tangible de cette journée mémorable.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

L'amicale des sapeurs-pompiers a tenu son assemblée générale vendredi dernier : l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires va augmenter bientôt avec l'arrivée de 5 nouvelles recrues. L'année s'est soldée par 83 interventions dont 19 à Sundhoffen. M. le préfet du Haut-Rhin a signé l'arrêté nommant M. Stéphane REBERT chef de corps à compter du 31 décembre 2024.

Groupement d'intérêt cynégétique n°10 :

Il s'est réuni vendredi dernier. Des chasseurs n'ont pas réalisé leur plan de chasse en ce qui concerne les daims, ce qui les expose à une amende de 500 € par gibier non prélevé. Les chevreuils sont stables malgré la perte de faons en raison des mauvaises conditions climatiques. Le petit gibier est quasiment existant.

En ce qui concerne les sangliers, le montant des dégâts est passé de 120.000 € à 30.000 € en l'espace de 6 ans. Malgré cette baisse, le GIC doit toujours acquitter 60.000 € au fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers, alors que les chasseurs financent déjà les clôtures et les mettent en place. Le président a interpellé le directeur du fonds sur ce sujet, mais les réponses obtenues n'ont pas été jugées satisfaisantes.

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill :

Le comité syndical s'est réuni le 5 février. Il a décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie et autorisé le président à contracter des emprunts à hauteur de 1,2 M€ pour financer les investissements.

Pour faire face à l'augmentation du coût de traitement des eaux usées, le tarif de l'assainissement subira une augmentation de 0,30 € par m^3.

L'adhésion de 4 communes du centre Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2026 a été évoquée. Elle sera soumise à l'approbation du comité syndical en cours d'année. En réponse à l'interrogation de M. Mehdi BAUER, M. le maire répond que la loi NOTRe de 2015 fait obligation aux communes de transférer les compétences eau et assainissement aux intercommunalités au 1er janvier 2026. Or ces communes gèrent ces compétences en régie.

Syndicat Pôle Ried Brun :

La cour administrative a notifié l'appel du syndicat Pôle Ried Brun formé contre la décision du tribunal administratif rejetant sa requête au sujet du contentieux concernant la dette pour la construction de l'Espace Ried Brun.

Syndicat mixte de l'Ill :

Lors de la réunion de préparation de l'assemblée générale, les agents chargés de la surveillance des digues ont constaté qu'il y avait trois réparations à faire entre Sundhoffen et Horbourg-Wihr au niveau d'Andolsheim.

Commission communale des impôts directs :

Elle se réunira le 14 mars prochain.

Colmar-Agglomération :

Le conseil communautaire de Colmar Agglomération s'est réuni le 30 janvier pour délibérer sur le débat d'orientation budgétaire avec les incertitudes qu'il y avait à ce moment puisque le budget de l'État n'avait pas encore été adopté.

Point 7 - Divers

Le moustique tigre est installé en Alsace depuis 2015. Initialement cantonné à quelques communes, ce moustique a rapidement colonisé une grande partie de la région. Sa présence est confirmée depuis l'an dernier à Andolsheim. Les mesures visant à limiter la prolifération du moustique qui est potentiellement vecteur de maladies tropicales relèvent du pouvoir de police des maires. Des mesures de prévention devront être prises dans les prochains mois.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire,

Alexa FORNARA

Le maire,

Christian REBERT